

Présidence et
Services
Centraux

Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire

Service Vie
Institutionnelle

N° 25./2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Anne BRISSWALTER, Responsable Opérationnelle pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Handicap sur les volets Personnels et Etudiants pour l'aménagement de la scolarité des étudiants à statut particulier.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Anne BRISSWALTER, Responsable Opérationnelle pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Handicap sur les volets Personnels et Etudiants pour l'exécution budgétaire des :

Services Opérationnels :

- 999C017 Mission Handicap
- 999C0151 SAEH

et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande),
- les certifications du service fait

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité et sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université. Cet arrêté prend effet au 1^{er} avril 2019.



ARTICLE 4 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

Fait à Nice, le

2 AVR. 2019

Le Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis,

Emmanuel TRIC


COPIES :

M. le Recteur Chancelier de l'Université
M. le Directeur Général des Services
M. l'Agent Comptable de l'Université
Mme la Directrice des Affaires Financières
Intéressée